

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01370 Numéro SIREN : 831 843 214 Nom ou dénomination : 911 GARAGE
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/017634

Désignation de l'entreprise		SAS 911 GARAGE		26 Bis avenue du pont de tasse		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				74960 ANNECY			
SIRET		8 3 1 8 4 3 2 1 4 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092022		30092021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	10 672	030	6 503	4 169	4 084
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	10 672	048	6 503	4 169	4 084
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	6 559	070	6 559	5 483	
		072	5 276	074	5 276	291	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	55 992	086	55 992	69 516	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	67 827	098	67 827	75 290	
	Total général (I + II)	110	78 499	112	6 503	71 996	79 374
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	300	300			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	54 986	28 021			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	1 964	26 965			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	60 249	58 286				
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 192	1 923			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	4 863	19 165			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	11 747	21 088				
Total général (I + II + III)		180	71 996	79 374			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 502	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORMÉ

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **71 996** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **87 820** euros et un total **charges** de **85 856** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 964** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **71 996** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **87 820** euros
 - un total charges de **85 856** euros
 - dégage un résultat de **1 964** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2021**
- finit le **30/09/2022**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS 911 GARAGE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

911 GARAGE

Société par Action simplifiée au capital de 3000 Euros

Siège social : 26 Bis Avenue du Pont de Tasset – MEYTHET – 74960 ANNECY

R.C.S. : ANNECY 831 843 214

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 Novembre à dix-sept heures,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été emmargée par chaque membre de L'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo LUSSO Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence de L'Assemblée ;
- le rapport de gestion auquel sont annexés les documents prescrits par la loi et notamment les comptes annuels et leurs annexes ;

Puis le Président déclare que les documents visés par la loi ont été tenus à la disposition des Associés au siège social, pendant les quinze jours précédant la réunion.

Le Président rappelle ensuite que L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée du rapport du Président sur les activités de la Société pendant l'exercice, et des documents annexes à ce rapport.

Puis, lecture est donnée de son rapport spécial sur les conventions.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les activités de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2022, les approuve tels qu'ils lui sont présentes, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus de son mandat, pour cet exercice social, au Président de la Société. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposé par le Président, et décide d'affecter le bénéfice de 1 963,54 Euros de l'exercice de la manière suivante :

En Autres réserves : 1 963,54 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code General des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et effectuer toutes formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président après lecture faite.

Le Président

